

Histoire de la laïcité : textes et documents

Henri Pena Ruiz : la laïcité principe de concorde

La laïcité, un principe de concorde par Henri Pena Ruiz

Extrait de « Histoire de la laïcité- Genèse d'un idéal » Collection « Découvertes » Gallimard

Croyants divers, athées et agnostiques se côtoient aujourd'hui dans des sociétés qui tendent à rompre de plus en plus avec le monolithisme religieux traditionnel. Ils forment d'abord le *laos*, en grec « la population indivise » c'est-à-dire une unité que rien a priori ne permet de scinder en groupes aux prérogatives propres. Est laïque, en ce sens, ce qui concerne tout le peuple, indépendamment des diverses croyances ou convictions qui le divisent.

La laïcité est d'abord un principe d'unité, de concorde, par lequel il est établi que la diversité des convictions spirituelles ne pourra donner lieu à discrimination ou privilège, et rompre de la sorte l'unité « principielle » du peuple en hiérarchisant les options spirituelles par des droits inégaux.

Diversité des hommes et unité de la communauté politique de droit, qui permet d'assurer leur coexistence, doivent donc être conciliées. Tel est le problème que résout l'organisation commune refondée par la laïcité. Elle le fait en conjuguant la liberté de conscience, qui permet aux options spirituelles de s'affirmer sans s'imposer, l'égalité de droits de tous les hommes sans distinction d'option spirituelle, et la définition d'une loi commune à tous visant le seul intérêt général, universellement partageable. Pour cela, elle construit un cadre juridique et politique soustrait à toute emprise d'une option spirituelle particulière qu'il s'agisse d'une religion ou d'une vision du monde athée.

Sphère privée, sphère publique

La séparation laïque de la puissance publique et de toute Eglise est la condition qui rend possible, sur les plans juridique et politique, l'affirmation des trois valeurs clés de l'idéal laïque. Liberté de conscience, égalité des droits, universalité fondent alors le lien social de façon solide car incontestable du point de vue des droits humains. Il est ainsi permis à la diversité de se vivre librement sans faire perdre de vue ou compromettre l'unité essentielle de l'humanité, référence majeure de la paix et de la fraternité.

La distinction de la sphère privée, libérée par la laïcité de toute tutelle illégitime, et de la sphère publique est ici fondamentale. Dire que la religion doit entrer dans le domaine des libertés qui se développent au sein de la sphère privée, et ne plus exercer d'emprise sur la sphère publique, ce n'est pas en nier la dimension collective, mais refuser que celle-ci serve de prétexte au maintien de privilèges. Une sphère publique qui traiterait de façon discriminatoire les différentes options spirituelles, ou s'aliénerait à leur concurrence, ne pourrait plus servir de référence commune à tous.

En proclamant l'émancipation réciproque des religions et de la puissance politique, la laïcité permet aux premières de s'affirmer librement, mais non de contraindre, et à la seconde de se consacrer pleinement à l'intérêt de tous, sans privilège public pour les croyants ou pour les athées. Principe de concorde et souci de la liberté que fonde l'autonomie de jugement, quête inlassable d'égalité, l'idéal laïque s'est forgé au cours d'une longue histoire. Contre l'intolérance et les persécutions au nom d'une religion, contre la collusion des pouvoirs politiques de domination et des Eglises, les trois valeurs inséparables de la laïcité (liberté, égalité, fraternité) ont dû s'affirmer par le truchement des résistances à une oppression multiforme, et des pensées affranchies qui les ont inspirées.